

FICHE-MOBILITE DE FONTAINE-L'EVÊQUE



Sommaire

CADRE MÉTHODOLOGIQUE	3
1. FICHE DESCRIPTIVE DE LA COMMUNE	3
1.1. CARTE.....	4
1.2. PLANS ET PROGRAMMES D’ACTIONS	5
1.3. ORGANES CONSULTATIFS	5
1.4. PERSONNES RESSOURCES INTERNES À L’ADMINISTRATION	6
2. ÉTAT DES LIEUX AU NIVEAU DE L’OFFRE DE TRANSPORTS.....	6
2.1. MODES ACTIFS.....	6
2.2. OFFRE SNCB.....	7
2.3. OFFRE TEC - OTW.....	8
2.4. OFFRE TRANSPORTS À LA DEMANDE (TAD).....	9
2.5. OFFRE AU NIVEAU AUTOPARTAGE ET COVOITURAGE	9
2.6. SITE POTENTIEL POUR UN MOBIPÔLE (PÔLE D’ÉCHANGE MULTIMODAL)	10
3. ANALYSE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS EN TERMES DE MOBILITÉ	11
3.1. ANALYSE DES ENJEUX.....	11
3.2. RECOMMANDATIONS	12
4. CARTE GÉNÉRALE DE CHARLEROI MÉTROPOLE	13

Cadre méthodologique

Pourquoi cette fiche-mobilité ?

Cette fiche-mobilité est un outil d'aide à la décision pour les élus, agents et opérateurs communaux actifs, directement ou indirectement, dans le transport de personnes au niveau local. Elle rassemble les informations internes de vos services et les données mobilité relatives à votre commune. Ces informations constituent une base pour construire tout dossier, alimenter toute réflexion ou tout débat sur les besoins en déplacements de votre territoire et les enjeux qui en découlent.

Cette fiche-mobilité est le complément naturel des démarches déjà lancées ou réalisées par les communes (PCM, PCS, PCDR) ou du Plan Urbain de Mobilité (PUM) à venir au niveau du territoire de Charleroi Métropole. Elle est le fruit des consultations et analyses de terrain avec les élus, les agents communaux et les opérateurs de transport, tels le TEC. Elle se veut un outil simple, accessible et compréhensible du plus grand nombre afin que tout un chacun puisse appréhender au mieux les nombreux enjeux liés à la mobilité des personnes sur chacune des communes de Charleroi Métropole.

Quels sont les objectifs de cette fiche-mobilité ?

Concrètement, cette fiche-mobilité poursuit trois objectifs :

- **1° répondre aux besoins des citoyens en matière de transports**, en rassemblant toutes les informations et données disponibles pour aider la commune à répondre à des appels à projets à venir en matière de mobilité ;
- **2° trouver une solution sur mesure pour les publics les plus isolés et précarisés** (enjeu de mobilité inclusive) afin de renforcer l'égal accès aux services de base essentiels à l'existence du quotidien ;
- **3° mobiliser les ressources de la commune pour atteindre**, à son niveau, **les objectifs de parts modales que la Wallonie s'est assignée dans la Note FAST 2030** (décrits dans la Stratégie Régionale de Mobilité¹).

Les objectifs de parts modales sont repris dans le tableau ci-dessous. Chaque niveau de pouvoir est amené à s'impliquer au niveau de son territoire d'action pour atteindre ces objectifs et réduire la place prédominante de la voiture.

	2017	2030
Marche	3	5
Vélo	1	5
Bus	4	10
Train	9	15
voiture	83	60
TOTAL	100	95

Réduire les besoins en déplacement de 5%
→ COWORKING

1. Fiche descriptive de la commune

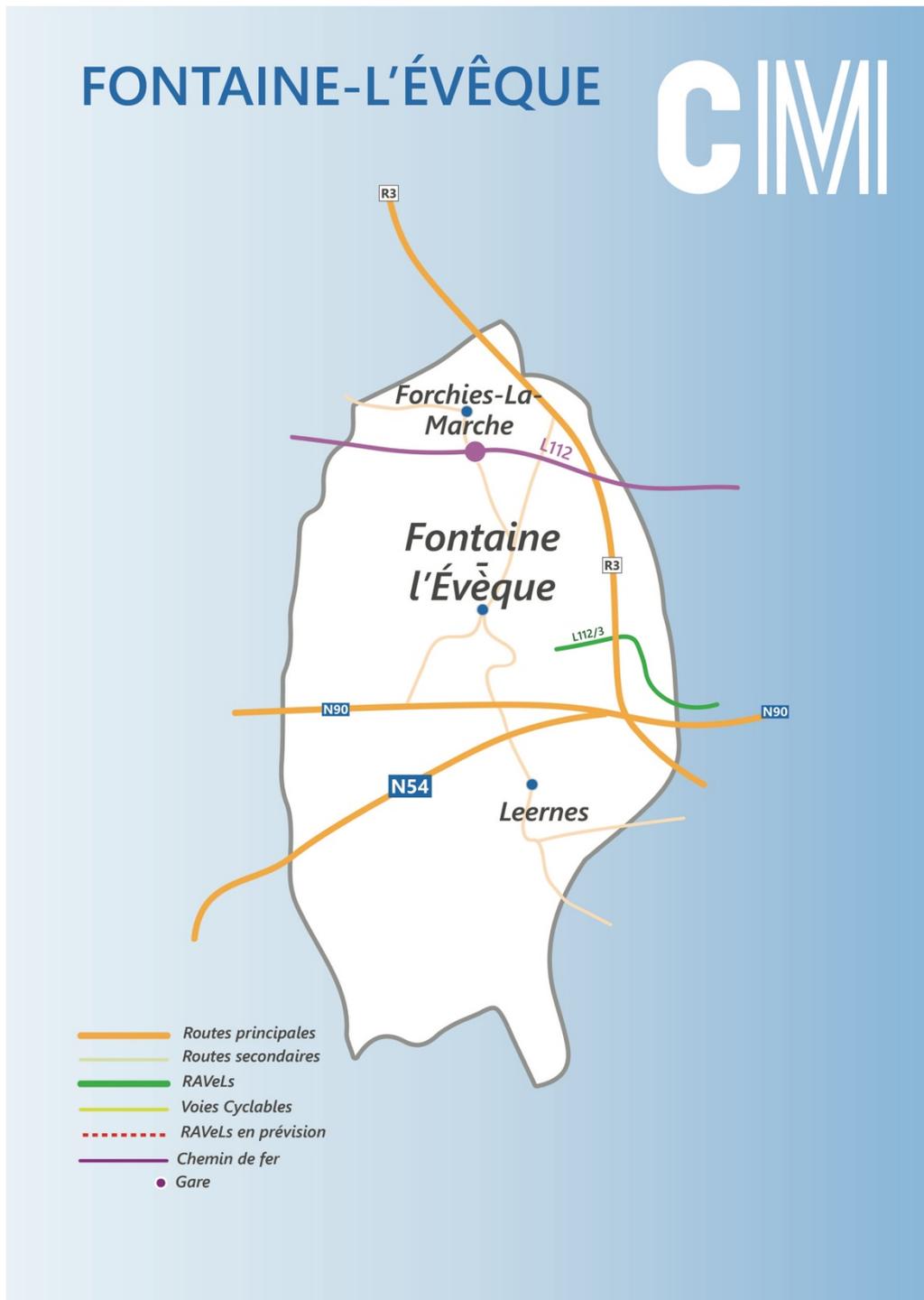
Qu'il s'agisse d'animer un débat au sein d'une commission consultative, de répondre à un appel à projets ou de préparer une Note au Collège afin de prendre position sur un sujet, il est essentiel de disposer des données les plus adéquates et les plus récentes. Cette partie de la Fiche-Mobilité reprend les caractéristiques qui définissent le territoire communal. Les rassembler permettra de gagner un temps important dans les appels à projets à venir auxquels votre commune participera.

¹ <http://mobilite.wallonie.be/home/politiques-de-mobilite/politique-de-mobilite-regionale-wallonne/strategie-regionale-de-mobilite.html>

1.1. Carte

La Commune de Fontaine-L'Évêque compte 17 781 habitants pour un territoire de 28,41 km². Elle est parcourue par les réseaux suivants : [listez les différents réseaux routiers, autoroutiers, cyclables/Ravel/Points Nœuds/....

- Les réseaux routiers/autoroutiers R3, N90, N54, N59 et N582
- La ligne SNCB 112 reliant La Louvière à Charleroi-Sud
- Au niveau des réseaux modes actifs : le réseau RAVEL L112 et les réseaux Points Noeuds



1.2. Plans et programmes d'actions

Afin de mieux connaître les besoins en mobilité de ses habitants, la Commune de Fontaine-L'Évêque s'est impliquée dans les plans et programmes suivants :

- Programme Communal de Développement Rural : sans objet
- Plan Communal de Mobilité : un PICM conjoint Fontaine-l'Évêque - Anderlues est en cours de préparation
- Politique Locale Energie Climat (POLLEC) – Convention des Maires : oui (2020 – 2021)
- PCS 2020-2025 : oui (Axe 7 activé)
- Stratégie de Développement Communale : oui, via l'opération de revitalisation urbaine sur le centre-ville
- Programme LEADER : sans objet
- Autre(s) programme(s) : non

Au niveau de son Plan Stratégique Transversale (PST), l'enjeu de la mobilité se retrouve au travers des Fiches-Actions suivantes :

- ⇒ OS.4 Avoir une approche de la sécurité s'appuyant sur un travail d'analyse et de diagnostic permanent
 - 00. 41 Accroître la sécurisation de l'espace public (FA.41.30. Sécurité aux abords des écoles)
- ⇒ OS.7 Etre une commune qui tend vers une mobilité performante
 - 00. 71 Doter la commune d'une stratégie globale de mobilité
 - o FA.71.10 Réaliser un plan de mobilité par un organisme spécialisé
 - o FA.71.20 Concrétiser les aménagements sur base du plan mobilité
 - o FA.71.30 Encourager les modes de déplacements actifs, complémentaires aux modes de déplacements motorisés
 - o FA.71.40 Acquérir des véhicules communaux respectueux de l'environnement en termes énergétiques et de mobilité
 - o FA.71.50 Être attentif aux avis de la CCATM
 - o FA.71.60 Réaliser avec l'aide du PCDN la publication des circuits pédestres et cyclistes pour favoriser la connaissance de notre patrimoine naturel
- ⇒ OS.8 Aider au développement d'une entité scolaire et éducative performante et innovante
 - 00.81. Offrir des infrastructures scolaires adaptées à un enseignement communal de qualité
 - o FA.81.20 Sécuriser, rénover, entretenir les bâtiments scolaires et leurs alentours en tenant compte des conseils en prévention et rapports de sécurité
 - o FA.81.50 Installation de parkings vélos dans les écoles

1.3. Organes consultatifs

La Commune de Fontaine-L'Évêque a institué les conseils consultatifs suivants :

- Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) : oui
- Conseil consultatif communal des aînés (CCCA) : Décembre 2019
- Conseil consultatif des jeunes (CCJ) : oui
- Commission Locale de Développement Rural (CLDR) : sans objet
- Commission communale du vélo (CCV) : oui (Commune WACY)
- Autre(s) conseil(s) : Conseil consultatif de la personne handicapée CCPH-3ème âge

Impliquer le citoyen pour répondre aux besoins de terrain via une gouvernance participative est le moyen le plus efficace pour les faire ensuite adhérer aux services de transports qui seront mis en œuvre par la suite.

1.4. Personnes ressources internes à l'administration

Afin de mener à bien ces plans/programmes, la Commune de Fontaine-L'Évêque peut compter sur les personnes suivantes:

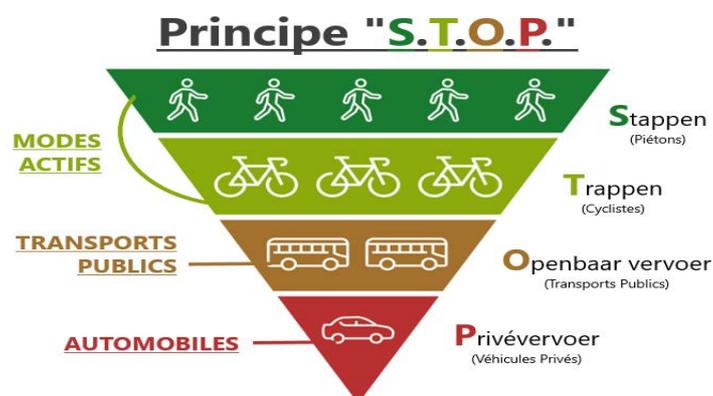
- Conseiller en Mobilité [Cem] : Mme Laurence Campanelle – M. Loïc Redant
- Conseiller Aménagement territoire Urbanisme [CATU] : Mme Laurence Campanella et Marie Moulart
- Référent EMSR [Corps enseignant] : Oui – EPLSS La Cordée
- Conseiller Energie : M. Loïc Redant
- Coordinateur POLLEC : M. Loïc Redant
- Autre(s) personne(s) – conseiller(s) : voir si un Inspecteur au sein de la ZP des Trioux

L'objectif est ici de constituer une équipe-projet qui travaillera de manière décloisonnée, transversale afin de mettre en commun leurs expériences respectives et constituer les dossiers les plus crédibles dans les appels à projets à venir.

2. État des lieux au niveau de l'offre de transports

Répondre aux besoins en transport de ses citoyens suppose d'abord de bien connaître l'ensemble de l'offre de transport qui existe sur votre territoire communal. A défaut, elle permet aussi de voir quels opérateurs sont absents dans cette offre de services et voir ainsi comment la compléter au niveau local. Cet état des lieux est complémentaire à toute autre démarche qui serait déjà en cours (ou aurait été réalisée) sur votre commune, notamment au niveau des PCM ou des PCDR.

Cette analyse de l'offre de transports (et des réseaux d'infrastructures qui les accompagnent) s'inscrit dans le *Principe STOP* qui vise à renverser la priorité jusque-là accordée à la voiture, en mettant d'abord en avant les modes actifs (marche et vélo), les transports collectifs (transports à la demande, TEC, SNCB,...), les usages partagés de la voiture (covoiturage et autopartage), puis seulement, l'usage de la voiture à titre individuel (autosolisme). Ce principe est illustré dans le schéma ci-dessous.



2.1. Modes actifs

FAST 2030 vise 5 % de part modale pour la marche et 5 % pour le vélo. C'est un véritable défi pour chaque commune de Wallonie. Comment y parvenir ? En conjuguant les trois leviers suivants ensemble :

- Développer des infrastructures de qualité et sécurisées (cheminements piétons et pistes cyclables)
- Mener des campagnes de sensibilisation intensives pour mettre en avant les bienfaits du vélo et de la marche auprès du citoyen => et par là, faire évoluer les comportements de la population
- Développer les services qui en favorisent la pratique au quotidien.

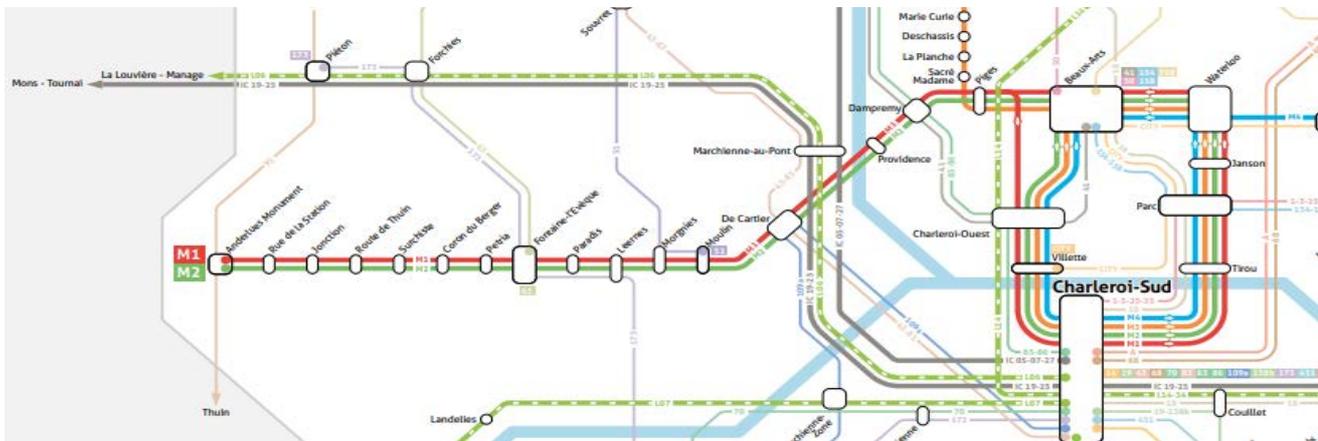
L'ensemble de la politique cyclable de notre commune est reprise dans le dossier de candidature rentrée dans le cadre de l'appel à projet Commune-pilote Wallonie cyclable.

2.2. Offre SNCB

Toujours dans la logique du principe STOP, cette partie décrit l'offre de service disponible sur la commune, s'il en existe une. Outre le descriptif des infrastructures et de l'offre de desserte, sont aussi précisés les services disponibles en gare ou aux points d'arrêts (PANG). Le territoire de Fontaine-l'Évêque est desservi par la Ligne SNCB 112 qui a un point d'arrêt non gardé (Forchies-la-Marche). La Ligne 130 A qui traverse le nord de l'entité ne propose aucun arrêt.

Le foncier disponible autour de ce point d'arrêt pourrait permettre le développement d'un projet associant un volet immobilier et services mobilité, ce qui permettrait de valoriser davantage ce point d'arrêt. Suite à une vente du Département Immobilier de la SNCB, ce site vient d'être acquis par un particulier.

Le point d'arrêt de Forchies-la-Marche (arrêt SNCB) et les stations métro TEC font partie intégrante du réseau CITYPASS de Charleroi Métropole et permettent ainsi aux habitants de l'entité de Fontaine l'Évêque d'accéder à ces deux réseaux via la carte MOBIB à un tarif réduit.



2.3. Offre TEC - OTW

Cette partie décrit l'offre de service du TEC desservant la commune. La direction territoriale desservant Fontaine-l'Évêque est celle du TEC Charleroi. Y sont listées les différentes catégories de lignes de bus (ou tram/métro) en fonction de la classification actuelle de l'Autorité organisatrice des transports et de l'Opérateur de transport wallon (AOT)² et de l'Opérateur de Transport Wallon (OTW).

Attention, avec la réorganisation des lignes en cours, cette classification est amenée à évoluer. Sont donc ici reprises les différentes catégories de lignes en date du mois d'août 2021 :

- Lignes Express : aucune ligne Express ne dessert Fontaine-l'Évêque mais 2 lignes de métro desservent la commune (M1 et M2)
- Lignes à forte fréquence (moins de 30 minutes) : aucune
- Lignes à fréquence moyenne (de 30 à 60 minutes)
 - o 173 PIETON – FONTAINE – LANDELIES – CHARLEROI Sud
 - o 63 JUMET MADELEINE – FONTAINE L'EVÊQUE
- Lignes à fréquence faible (plus de 60 minutes)
 - o MFON Marché de Fontaine-l'Évêque (Spécial)
 - o M1AB ANDERLUES – CHARLEROI

Les lignes M1 et M2 desservent l'entité via les stations suivantes : Pétria, Fontaine, Paradis et Leernes.



² <http://mobilite.wallonie.be/home/politiques-de-mobilite/transport-public/lautorite-organisatrice-du-transport.html>

2.4. Offre Transports à la Demande (TAD)

De manière complémentaire aux réseaux TEC et SNCB, une offre de transport local s'est souvent développée au niveau des communes, soit sur base d'horaires fixes, soit sous forme de transports à la demande (TAD). Sur base de l'état des lieux réalisé par l'Agence Mobilité (dans le cadre notamment de la mission demandée par la Centrale Régionale de Mobilité, CRM), voici ici les différents types d'opérateurs desservant votre territoire communal.

Nom du service	Catégorie / secteur d'activité	Territoire desservi
AGGOUN Nassim	LVC	
CPAS FONTAINE-L'EVEQUE	STIG	
DAGNELIE Didier	LVC	
PCS FONTAINE-L'EVEQUE	STIG	
VOLPE Salvatore	LVC	

Explication des acronymes :

- LVC : Location de Véhicule avec Chauffeur ;
- STIG : Service de Transport d'Intérêt Général (incluant notamment le TPMR : Transport de Personnes à Mobilité Réduite) ; chaque CPAS peut automatiquement émarger à cet agrément auprès du SPW
- TC : Taxi Collectif ;
- VLS : véhicule sanitaire léger
- TPMR : transport de personnes à mobilité réduite
- TX : Taxi privé.

Ce tableau est complété par votre Agence Mobilité qui en assure la mise à jour permanente, via notamment la nouvelle plateforme informatique mise à sa disposition par la Centrale Régionale de Mobilité (CRM). Outre le relevé des opérateurs actifs desservant votre commune, un tableau de bord reprenant les indicateurs permettra d'évaluer l'état de la demande :

- Nombre d'appels provenant d'un citoyen de votre commune
- Objet de la demande du transport (courses, médical, touristique,...)
- Autre(s) critère(s) : Flotte, etc...

2.5. Offre au niveau autopartage et covoiturage

Malgré le développement des modes actifs et le redéploiement des réseaux de transports publics, la voiture est et restera un mode de transport essentiel, et plus dans certaines communes que dans d'autres. Cependant, de nouveaux usages de la voiture apparaissent, en milieu urbain comme en milieu rural. Objectif : réduire l'impact de ce mode de transport au niveau de la congestion des infrastructures mais aussi inciter le citoyen à l'utiliser différemment. Deux types de services permettent de nouveaux usages et limiter ainsi l'autosolisme dans les déplacements quotidiens :

- L'autopartage, soit sur base d'une station où il est possible d'emprunter un véhicule pour un moment limité, soit par une mise en commune du véhicule (entre particuliers d'un même quartier/village ou par la mise à disposition d'un véhicule communal en dehors des heures d'ouverture des services)
- Le covoiturage afin d'augmenter le taux de remplissage par véhicule (et le faire progresser de 1,3 personne à 1,8 d'ici 2030)

Type de service [autopartage ou covoiturage]	Localisation du véhicule en autopartage / parking covoiturage	Site Internet
Covoiturage	R3-N90	
Autopartage	Pas actuellement	

La commune est accompagnée par l'Agence Mobilité pour étudier les pistes de développement d'un parking de covoiturage ou d'un système d'autopartage sur son territoire. Le Bureau d'Etudes Espaces-Mobilités a été sélectionné par le SPW pour identifier les aires de covoiturage disposant du plus grand potentiel.

2.6. Site potentiel pour un Mobipôle [pôle d'échange multimodal]

Renforcer l'intermodalité sur votre territoire communal passe par le développement d'infrastructures qui faciliteront le passage d'un mode de transport à l'autre, lors d'un même trajet (intermodalité). Via la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM), la Wallonie s'est donnée pour objectif de mailler le territoire régional d'un réseau de Mobipôles (pôles d'échanges multimodaux) d'ici à 2030, dans la perspective notamment des Objectifs du Développement Durable fixés par l'ONU qui visent à réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES).

Chacune commune est invitée à analyser les enjeux mobilité de son territoire et à identifier l'emplacement qui permettra de concentrer les flux de mobilité et d'en organiser au mieux le transfert modal.

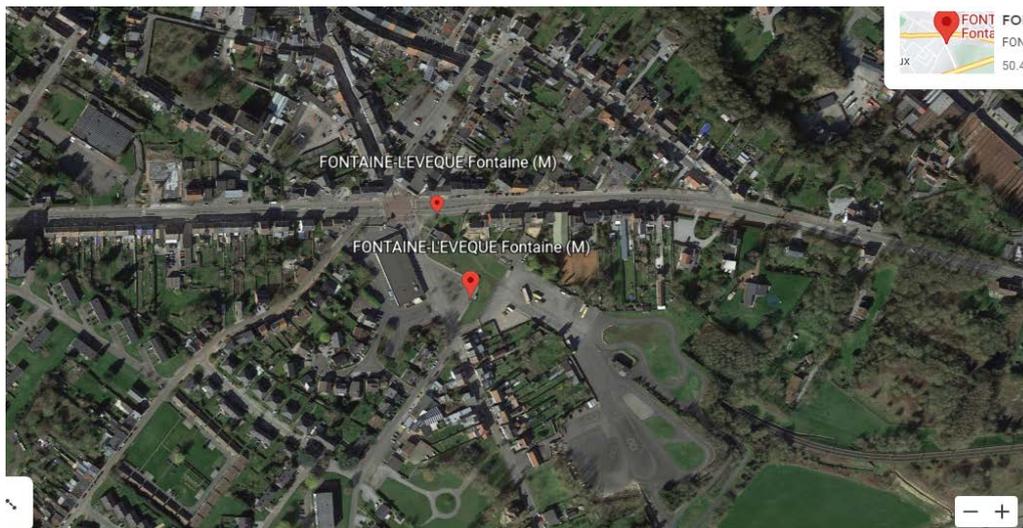
Une analyse de site a été réalisée de concert avec le TEC Charleroi dont les lignes desservent le territoire de Fontaine-l'Évêque. Le site qui revêt le plus de potentiel pour accueillir un pôle d'échange multimodal (PEM/mobipôle) est celui de Station FONTAINE (station de métro, Lignes 1 et 2 et ce, pour différentes raisons :

- le site de cette station permet les meilleures correspondances entre les réseaux du TEC (OTW), un élément fort si l'on veut inciter renforcer l'intermodalité sur la Ville de Fleurus
- ce site est situé à proximité directe du centre-ville de Fontaine-l'Évêque
- ce site dispose d'un potentiel où venir implanter d'autres services de transports qui, ensemble, formeront un véritable écosystème destinée à favoriser les modes alternatifs à la voiture (ou de nouveaux usages de la voiture); parmi ces services, nous pouvons citer le développement de bornes de recharge pour véhicules électriques (voitures et VAE), un système d'autopartage qui pourrait permettre à un navetteur de réaliser les derniers kilomètres une fois arrivée à Station Fontaine, un espace wifi gratuit qui permettent aux citoyens d'accéder à toute application ou service facilitant ses trajets,
- comme pour tout pôle d'échange multimodal, le site de Station Fontaine est destiné à être relié aux réseaux des modes actifs (pistes cyclables et cheminements piétons) afin de sécuriser au maximum l'accessibilité du site pour les usagers à pied ou à vélo.

Précisons que tout projet immobilier à proximité directe de la station sera de nature à en renforcer l'attractivité comme pôle de destination (ou de transit), selon les services qu'il proposera.

Au niveau de la Ville de Fontaine-l'Évêque, le Plan d'Investissement Communal (PIC) reprend les investissements suivants en matière de cheminements piétons et de pistes cyclables. Concrètement, les communes doivent intégrer dans leur PIC minimum 1/3 de leur enveloppe, des projets comprenant par exemple :

- ⇒ Pour les voiries :
 - La création de trottoirs, de zones piétonnes, de trottoirs traversants, zones apaisées, etc.
 - La création et la réfection de pistes cyclables, bandes cyclables suggérées, sens uniques limités, sas vélo, chemins réservés, etc. De plus amples détails au sujet de l'intégration d'aménagements cyclables sont disponibles via le site de la séurothèque : www.seurotheque.be .
 - La création d'espaces partagés qui favorisent les usagers actifs en limitant la place laissée aux véhicules automobiles.
 - La création d'infrastructures qui permettent d'accéder facilement et de manière aisée aux transports en commun.
 - Tout autre aménagement qui encourage une utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière.



Ainsi, en vue de préparer le dossier de candidature de la commune, nous vous invitons déjà à relever, au départ du site pressenti pour accueillir ce mobipôle, les infrastructures suivantes :

- 1. Création d'un parking vélo sécurisé et d'un cheminement vélo à partir des pôles d'habitat situés à 15 minutes à vélo du mobipôle ;
- 2. Création d'un cheminement piéton et traversée de chaussée dans les 100 mètres autour du mobipôle et proche de l'arrêt de bus ;
- 3. Création d'une zone d'attente sécurisée et confortable pour l'arrêt de bus ;
- 4. Amélioration de la mobilité partagée et du covoiturage ;
- 5. Création de services supplémentaires sur le mobipôle [exemples : un distributeur de colis BPOST, distributeur de produits locaux...] et participation de ces prestataires au financement et/ou à l'entretien des installations.

3. Analyse des enjeux et recommandations en termes de mobilité

3.1. Analyse des enjeux

Les rencontres avec les différents Collèges communaux nous ont permis de relever des enjeux mobilité spécifique à chaque territoire communal. Parmi ces enjeux, outre la qualité de l'offre au niveau des transports publics, la question de la desserte et de l'accessibilité de différents sites a souvent été relevée par les élus. Nous listons ici quelques sites qui pourraient nécessiter une meilleure connexion aux réseaux de transports publics :

- ⇒ Parc d'activité économique sur votre commune : micro zone d'activités économiques (7,5 hect) ; la Ville s'inscrit également dans un processus de rénovation urbaine qui comportera également des enjeux liés aux déplacements en centre-ville
- ⇒ Structure hospitalière sur votre commune : un centre médical [Réseau CHU Charleroi ISPPC] intègre un centre de prélèvements
- ⇒ Centres culturel de Fontaine-l'Évêque : oui [reconnu par la Fédération WB], organise de nombreuses activités [expos, théâtre, musiques, stages,...]
- ⇒ Centre sportif de Fontaine-l'Évêque : **la proximité du futur Stade du Pays de Charleroi nécessite une approche transcommunale entre Fontaine-l'Évêque et la Ville de Charleroi afin d'anticiper autant que possible les flux des visiteurs du Stade.** La Ville se dit satisfaite d'être associée aux échanges avec les promoteurs.
- ⇒ Établissements scolaires sur votre commune : Réseau communal [Fontaine-L'Évêque, Leernes, Forchies-la-Marche] et une Académie de Musique, Enseignement libre [Fontaine, Forchies-la-Marche] et Fédération Wallonie-Bruxelles – Athénée Royal Louis Delattre
- ⇒ Centres de formation professionnelle : CEFA Institut Sainte-Marie

3.2. Recommandations

Relever les problèmes d'accessibilité de ces sites permettra, ensuite, de formaliser des demandes sous forme de recommandations auprès des autorités de tutelle [Fédéral, Wallonie, TEC, SNCB,...].

⇒ **Recommandations en termes de modes actifs (marche/vélo)**

Fontaine-l'Évêque a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projet Commune pilote Wallonie cyclable et a été retenue. Les attentes de notre commune portent sur :

- Le développement de l'intermodalité vélo + métro (via notamment la création d'un espace sécurisé pour vélo à Station Fontaine)
- Le renforcement de la part modale du vélo sur le trajet domicile-écoles pour limiter le recours à la voiture vers les établissements scolaires
- Le maillage de notre territoire communal au réseau RAVEL en plein développement sur le territoire de Charleroi Métropole

L'ensemble des recommandations et projets sont repris dans le Schéma cycliste communal repris dans le dossier de candidature de Wallonie Cyclable pour lequel Fontaine-l'Évêque a été retenue.

⇒ **Recommandations en terme de transports publics (SNCB – TEC)**

En terme de transports publics, Fontaine-l'Évêque sera tout particulièrement attentive au maintien de la desserte ferroviaire de l'arrêt de Forchies-la-Marche. Dans ce cadre, la Ville est tout à fait disponible pour étudier la valorisation du foncier autour de ce point d'arrêt. Ce site pourrait ainsi faire l'objet d'un appel à candidature dans le cadre d'un prochain Forum de l'Immobilier organisé par Charleroi Métropole.

Au niveau du réseau TEC-OTW, notre priorité est de valoriser le site de la Station Fontaine en tant que pôle d'échange multimodal principal. C'est dans ce sens que sont étudiés le développement de différents services pour y renforcer l'intermodalité, le foncier étant propriété d'OTW.

La Ville est présente au sein de l'Atelier technique organisé par l'AOT et qui vise à redessiner le réseau TEC sur les communes de Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles et Fontaine-l'Évêque. Nous serons vigilant (notamment lors des OCBM à venir) aux futurs plans de lignes proposés par l'AOT. En outre, de concert avec l'Agence Mobilité Charleroi Métropole, la Ville a été associée aux plans de développement et d'accessibilité du futur Stade du Pays de Charleroi (qui prendra place à Marchienne-au-Pont) et à propos duquel notre commune souhaite que les flux des supporters soient anticipés au maximum afin d'éviter tout surcharge du réseau routier comme du réseau TEC.

⇒ **Recommandations en terme de transports à la demande (TAD)**

- Favoriser au maximum l'utilisation du transport social du CPAS par les habitants de Fontaine-l'Évêque
- La Ville a mandaté l'Agence Mobilité pour prendre des informations sur le système de retour de soirée par taxi pour le prix d'une course TEC (système TaxiTEC actuellement en place sur Namur et sa périphérie) ;

⇒ **Recommandations en terme de services partagés au niveau de la voiture (covoiturage/autopartage) :**

- Mener une expérimentation d'autopartage sur l'entité et, sur base de celle-ci, voir comment élargir le système
- Favoriser le développement d'un parking de covoiturage correctement identifié et signalé (via le programme covoiturage du SPW)
- Mener 1 expérience de covoiturage scolaire au sein d'un établissement scolaire de l'entité qui rencontre des problèmes d'embouteillage

4. Carte générale de Charleroi Métropole

